

---

## CIRCULAIRE DE RENTREE 2021/2022

---

La rentrée scolaire est fixée au :

- **Jeudi 2 septembre 2021 à 9h pour les élèves de 6è uniquement.**
- **Jeudi 2 septembre 2021 à 13h30 pour les élèves de 5è, 4è, 3è.**

### I. DÉROULEMENT DE LA RENTRÉE

- **Jeudi matin 2 septembre : élèves de 6è seulement.**
  - **9h00** : accueil des élèves de 6è et de leurs parents dans la cour principale. Répartition dans les trois classes. *Sous réserves des conditions sanitaires, les parents pourront accompagner leur enfant dans la classe durant la première heure.*
  - **10h10** : récréation et pause-café pour les parents qui le souhaitent.
  - **10h30** : découverte de l'emploi du temps, visite des locaux...
  - **12h15** : repas
  - **13h30** : après-midi avec le professeur principal
- **Jeudi 2 septembre à 13h30 : rentrée des élèves de 5è, 4è, 3è**
  - Les élèves seront pris en charge par leur professeur principal.

### II. Livres

- Les livres sont fournis par le collège à la rentrée.
- Les cahiers d'exercices seront facturés.
- 2 chèques de caution de 25 euros (qui ne seront pas encaissés et vous seront restitués lors du retour des livres)

### III. Fournitures

Voir la liste des fournitures à prévoir par niveau.

### IV. HORAIRES DES COURS

- Les cours du matin commencent à **8h30** et se terminent à **12h15**.
- Les cours de l'après-midi reprennent à **13h20** ou à **13h45** (selon l'emploi du temps) et se terminent à **16h40**.
- **Le mercredi** : cours de 8h30 à 12h15.

### V. ABSENCES

Toute absence doit être signalée à la vie scolaire (02 98 69 67 17) : avant 8h45 pour les cours du matin et avant 13h20 ou 13h45 pour les cours de l'après-midi. Un appel téléphonique devra être suivi d'un mot dans le carnet de bord à faire viser par la vie scolaire.

### VI. CARNET DE BORD

Le règlement intérieur du collège est inscrit dans le carnet de bord qui sera distribué aux élèves le jour de la rentrée. Il comprend le règlement intérieur, la charte informatique et l'autorisation d'utiliser les photos de votre enfant, qui seront à lire attentivement avant de les signer.

### VII. ETUDE DU SOIR

Pour les élèves qui souhaitent faire leur travail au collège, une étude du soir fonctionnera le lundi, mardi et jeudi de 17h00 à 18h15 à partir du lundi 6 Septembre 2021.

#### VIII. LES ASSOCIATIONS DE PARENTS

Au collège Saint Joseph, les parents peuvent s'investir dans les associations suivantes :

- **L'OGEC** (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique). Cette association a pour objet d'entretenir et de gérer le collège en relation avec le directeur. Ainsi, c'est l'OGEC qui vote le budget, fixe le montant des contributions, décide des travaux à effectuer, etc...
- **L'APEL** (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre). L'objet de cette association est de rassembler les parents qui le désirent, d'informer et de représenter les parents d'élèves et de participer aux activités qui peuvent aider la communauté éducative. Une cotisation d'adhésion (facultative) vous est proposée (adresse mail : [apel@stjo-plouescat.fr](mailto:apel@stjo-plouescat.fr)).

#### IX. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Faire compléter le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, y compris en compétition, par le médecin de votre choix.

#### X. A QUI S'ADRESSER ?

- Au professeur principal ou au professeur de la matière concernée :
  - Pour le travail
  - Pour la discipline en classe
  - Il est souhaitable de prendre rendez-vous via Ecole directe
- Au secrétariat :
  - Renseignements administratifs et comptables
- A la vie scolaire :
  - La discipline en général
  - Autorisation d'absence ou de retard (prévue ou non prévue).
  - Dispense d'EPS
  - Self, étude du soir
- A la direction :
  - Questions d'ordre social ou financier (réductions, délais de paiement...)
  - Questions disciplinaires graves
  - Autres questions

#### XI. OUVERTURE DES BUREAUX

- L'accueil du secrétariat est assuré par Mme JEZEQUEL.
- Le secrétariat est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h30 et le mercredi de 8h à 10h

#### XII. DOCUMENTS À REMETTRE À LA RENTRÉE À VOTRE PROFESSEUR PRINCIPAL

- Certificat EPS (obligatoire)
- Catéchèse 6<sup>ème</sup> (obligatoire)
- Autorisations parentales de prise en charge médicale et de transport (obligatoire)
- Demande d'aide, de prélèvement (optionnel)
- Fiche étude du soir (optionnel)
- Mandat SEPA (selon le cas)
- 2 chèques de 25 euros chaque (caution manuels scolaires)



**Collège Saint Joseph** - 9 rue de Verdun 29430 PLOUESCAT  
☎ 02 98 69 61 80 - ✉ [secretariat@stjo-plouescat.fr](mailto:secretariat@stjo-plouescat.fr) - 🌐 <http://stjo-plouescat.fr>

Béatrice Le Saint - Directrice